

Editorial, par FA ARRIGHI, DIRECTEUR

L'OBLIGATION VACCINALE EN QUESTION

Pour un certain nombre de salariés du milieu sanitaire et médico-social l'obligation vaccinale qui entre en vigueur le 15 septembre est perçue comme une contrainte inacceptable qui entrave la liberté individuelle de décision que chacun doit pouvoir exercer quoi qu'il en soit. Pour étayer cette revendication une inefficacité avérée du vaccin, voir une dangerosité cachée par les pouvoirs publics sont avancées et hissées au rang de sacrosaintes vérités dans les débats et manifestations publiques.

Pourtant les chiffres parlent d'eux-mêmes.

La DRESS (Direction de la Recherche, des Etudes de l'Evaluation et de Statistiques) confirmait dans un communiqué de presse paru mi-août que : « A taille de population comparable, le taux de tests RT-PCR positifs est donc près de 8 fois plus faible pour les personnes complètement vaccinées.

Sur la base des patients entrés à l'hôpital entre le 26 juillet et le 1er août dont un test positif a pu être identifié dans SI-DEP, 85 % des admissions en soins critiques et 79 % des admissions en hospitalisation conventionnelle sont le fait de personnes non-vaccinées, tandis que les patients complètement vaccinés représentent 10 % des admissions en soins critiques et 14 % des admissions en hospitalisation conventionnelle.

En rapportant ces effectifs à la population de chaque statut vaccinal, les entrées en soins critiques s'élèvent à 17,5 patients pour 1 million de non-vaccinés et 2,0 pour un million de complètement vaccinés entre le 26 juillet et le 1er août. Ainsi à taille de population comparable, il y a 9,0 fois plus d'entrées en soins critiques parmi les non-vaccinés que parmi les complètement vaccinés.

Dans un contexte de ralentissement du nombre de cas positifs mais de hausse des entrées à l'hôpital, les différences de dynamiques entre non-vaccinés et complètement vaccinés demeurent très marquées, les personnes non-vaccinées portant l'essentiel de la hausse sur les tests comme sur les hospitalisations ».

L'immense majorité des médecins et des scientifiques de la planète s'accordent à reconnaître l'avancée extraordinaire du combat grâce au vaccin qui, s'il ne protège pas de la contamination, permet d'éviter les formes graves et ainsi de réduire l'incidence du virus en termes de transmissions, d'hospitalisations et de décès. La vaccination donne ainsi l'espoir de revenir à une vie « normale » où les périodes de confinements et de couvre-feux, ultimes recours pour combattre la pandémie hors de contrôle, ne seraient plus que de mauvais souvenirs.

La liberté collective n'est-elle pas prioritaire sur l'individuelle ?

FA Arrighi, directeur

Avant de repartir pour Montpellier, notre jeune stagiaire Vannina Bellod nous a fait la surprise de venir remercier les résidents et les salariés de « Jeanne d'Arc » avec des gâteaux maisons et des « boissons pétillantes » pour l'accueil qui lui a été réservé pendant son stage solidaire. Un temps de rencontres et d'échanges empreint d'humanité pour cette jeune fille à l'avenir prometteur, qui a été marquée par cette première expérience originale. Nous lui souhaitons une bonne continuation et la réussite dans ses études d'ingénieure.



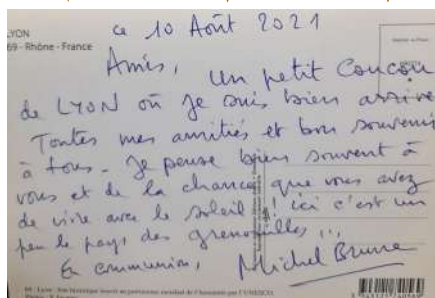
Tout le mois d'août le potager a donné de beaux légumes qui ont été consommés sur place en salade ou dans la soupe. Les matériaux pour la construction des abris pour animaux seront livrés « in situ » le lundi 6 septembre et montés courant de mois par des professionnels venus tout spécialement pour garantir le travail minutieux et de qualité qui est requis par ce type d'ouvrage. Mme Cecilia Biaggi, architecte à Aiacciu, travaille depuis le mois de juillet à l'élaboration des plans d'aménagements du projet : locaux de la ferme, parcours santé,...

I PUTACHJI DI U MESE D'AOSTU

SANTA MARIA ASSUNTA : le 15 août a été fêté comme chaque année avec des fleurs pour les « Maries » et un gâteau de circonstance pour l'ensemble des résidents. La fête patronale de Vico est aussi la fête de l'Ehpad qui s'appelait « l'institut sainte Marie » lorsque, au début de la présence des religieuses marianistes, c'était un établissement réservé à l'éducation des jeunes filles de la Pieve de Sorru. Nous gardons vivante cette tradition qui rappelle que l'ancienne église du village, placée sous le patronage de Santa Maria Assunta, était érigée à l'endroit même de l'établissement actuel. Les témoins historiques de ces époques sont précieusement conservés et visibles dans la petite vitrine d'exposition dans le hall d'accueil de l'Ehpad.



Depuis sa nouvelle résidence à Lyon, le père Michel nous a donné des nouvelles dans une gentille carte postale adressée aux résidents et au personnel de l'établissement. Arrivé « au pays des grenouilles », notre ami regrette déjà le soleil de Vico. Le père Elie, OMI fraîchement arrivé, s'est déjà mis au service de l'EHPAD pour assurer la continuité du service pastoral.



Les séances d'arts organisées par l'animatrice permettent la stimulation des capacités sensorielles, cognitives et motrices. Elles favorisent, notamment grâce au processus de création, la réduction du stress et permet le retour à la confiance et à l'estime de soi. Retour en photos sur un mois consacré aux collages et à la peinture de nappes.



U CALINDARIU DI SITTEMBRE : LES DATES À RETENIR

- 1 : APRÈS-MIDI JEUX « LES INCOLLABLES »
- 2 : SÉANCE DE DÉTENTE EN MUSIQUE
- 3 : SÉANCE BIEN-ETRE : SOIN DES MAINS
- 6 : ATELIER MÉMOIRE : « L'ÉCOLE D'AUTREFOIS »
- 7 : ATELIER D'ART : PEINTURE SUR TISSUS
- 8 : CHANTS
- 10 : SÉANCE DÉTENTE EN MUSIQUE AVEC BALLONS ET CERCEAUX

MESSE À LA CHAPELLE À 15H

- 11 : TOUR DE TABLE
- 12 : SÉANCE CINÉ : « LA GUERRE DES BOUTONS »
- 14 : ATELIER MODELAGE : « FIGURINES »
- 15 : ATELIER PÂTISSERIE : « TARTELETTES AUX POMMES »
- 16 : CHANTS
- 17 : SÉANCE « BIEN-ÊTRE » : SOINS DES MAINS
- 20 : ATELIER D'ART : PEINTURE SUR GALETS
- 21 : SÉANCE JEUX DE DOMINOS
- 22 : ATELIER MANUEL SUR LE THÈME DE L'AUTOMNE
- 24 : SÉANCE « BIEN-ÊTRE » : SOINS DES MAINS

MESSE À LA CHAPELLE À 15H

- 25 : ATELIER MANUEL : DÉCOUPAGES, COLLAGES
- 26 : SÉANCE CINÉ DOCUMENTAIRE ANIMALIER
- 28 : JEUX DE MIMES
- 29 : APRÈS-MIDI CRÊPES
- 30 : CHINA : JEU DE LOTO

Vendredi 1^{er} octobre : CONSEIL DE LA VIE SOCIALE à 11H



Monsieur Toussaint VIVIANI, résident de « Jeanne d'Arc » depuis 2013, nous a quitté le 26 août dernier. Ch'ellu riposi in santa pace !

Il est rappelé aux visiteurs que la présentation d'un passe sanitaire valide est obligatoire pour accéder à l'EHPAD et qu'il est impératif de respecter scrupuleusement les geste barrières et les consignes affichées à l'entrée de l'EHPAD lors des visites.

Vous souhaitez recevoir « A NUTIZIA », n'hésitez pas à vous abonner :
maison.jeanne.d.arc@hd2a.fr ou 04.95.26.60.91